

## Faut-il emprunter ou avoir recours à l'autofinancement ?

© 28/05/2018 | 👤 Cogedis • 📰 Terre-net Média

**Si vous souhaitez investir, vous avez le choix entre l'autofinancement ou le crédit bancaire. La solution à privilégier dépend de plusieurs paramètres, notamment du type d'investissement, du niveau de trésorerie ou encore de votre statut fiscal.**



*Pour chaque investissement, il convient d'en mesurer les effets sur l'EBE de l'exploitation. (©DR)*

**E**n matière d'**investissement**, avant de choisir entre l'**autofinancement** ou le recours à l'**emprunt**, il faut faire un point sur votre **trésorerie** et déterminer quel type d'investissement vous souhaitez réaliser. Certains investissements n'auront pas de conséquence sur le volume produit par votre exploitation, alors que certains visent au contraire à accroître votre potentiel de production.

### Tenez compte de votre trésorerie disponible

Le choix entre l'autofinancement et l'emprunt va parfois être simple à faire : si vos réserves de trésorerie sont insuffisantes ou si votre situation financière est instable, vous devez faire appel à un financement bancaire pour investir. Vous devez dans ce cas faire un point sur vos emprunts en cours et, le cas échéant, procéder à un **réaménagement de votre dette** et peut-être à un regroupement de vos crédits.

### Prenez en compte le type d'investissement

Pour les investissements courants comme le remplacement de matériel, par exemple, l'autofinancement peut être une solution.

En effet, ces investissements n'auront pas d'effet sur le volume produit. Avant de vous décider, il faut étudier avec votre expert comptable la marge de sécurité et votre capacité d'autofinancement.

### Etudiez votre capacité d'autofinancement

Cette capacité d'autofinancement se mesure de la manière suivante :

**EBE** (excédent brut d'exploitation) - prélèvements privés et annuités existantes

Si cette capacité d'autofinancement est égale ou supérieure au montant à investir, vous avez assez de **trésorerie** pour financer vos investissements sans avoir recours à l'emprunt.

### Mesurez les effets des investissements sur votre EBE

Si vos investissements ont pour objectif une croissance de vos moyens de production, vous devez anticiper l'EBE dégagé par ces derniers. Cet EBE doit vous permettre de financer les annuités d'emprunt, les prélèvements privés et constituer une marge de sécurité en cas d'aléas sur votre exploitation, notamment climatiques.

# Emprunt ou autofinancement ? Tenez compte de votre statut fiscal

La décision d'avoir recours à un emprunt ou d'autofinancer un investissement va également dépendre du **statut fiscal** de votre exploitation.

Si vous êtes au micro-BA, vous avez tout intérêt à autofinancer vos investissements quand votre trésorerie vous le permet. Vos frais financiers ne sont en effet pas déductibles du bénéfice agricole.

Si vous êtes au réel, par contre, vos frais financiers constituent une charge déductible. Vous devez alors calculer le coût réel du **taux d'intérêt**, les prélèvements sociaux et fiscaux déduits et les comparer au taux d'un placement. Si ce taux reste supérieur, il est plus avantageux d'emprunter pour financer vos investissements.

A noter : il est important d'avoir une trésorerie suffisante pour constituer un apport dans le cas d'un financement important, afin de sécuriser votre dossier auprès de votre banquier.

Avant toute décision, une réflexion préalable avec votre expert comptable s'impose, afin de faire le point sur la situation de votre exploitation et sur vos capacités d'autofinancement. Il est aussi important de conserver la confiance de votre banquier en montrant les efforts de financement de votre exploitation, ainsi que la parfaite prise en compte du contexte dans lequel vous sollicitez un financement.

Auteur : Maud Soulat, rédactrice chez Cogedis

## A propos de Cogedis

Cabinet d'expertise comptable et groupe multi-spécialiste du conseil en entreprises, Cogedis est implanté sur 25 départements du Grand Ouest et de la région parisienne, avec 900 collaborateurs. Le groupe intervient auprès de 19 000 clients dans de nombreux domaines d'intervention : expertise comptable, conseil économique, financier, social, fiscal, juridique, ressources humaines, environnement, financement, prévoyance à la gestion de patrimoine et à la transmission/ succession. Leur engagement : Être le partenaire de votre réussite.

Plus d'informations : <https://www.cogedis.com>